

Lobby. Comment Actis se heurte aux lenteurs européennes

Les tribulations d'une PME à Bruxelles

► Laurent Thierry ne décolère pas. Patron d'Actis, une société spécialisée dans les isolants installée près de Limoux (Aude), il raconte sa longue marche pour obtenir gain de cause à Bruxelles. Son entreprise développe une technique alternative à la laine de verre et aux mousses. Elle consiste à superposer différentes strates de feuilles métallisées et textiles. Ce matériau est utilisé dans le bâtiment pour protéger les habitations du froid. « Il est plus mince que la laine de verre classique. Il n'impose donc pas de cloisons très larges dans les maisons et n'empiète pas sur l'espace vital. Nos ventes augmentent de 30 % par an », vante Laurent Thierry.

Alors pourquoi ce chef d'entreprise remue-t-il ciel et terre ? Tout simplement parce qu'il souhaite rénover les méthodes de mesure de la qualité des isolants. « Les mesures actuelles effectuées en laboratoire sont adaptées aux isolants classiques, mais pas aux nôtres, s'insurge le bouillant quinquagénaire. C'est comme si on testait la performance de nos produits dans un magnétoscope pour cassettes VHS, alors que nous fabriquons des CD. »

Or, pour profiter d'un marché en pleine croissance, détenu par les géants de l'isolation traditionnelle (Saint-Gobain, Knauf...), Actis (100 millions d'euros de chiffre d'affaires) doit décrocher le précieux marquage CE. Pour comparer les matériaux isolants, Laurent Thierry prône une autre méthode. Il équipe des maisons grandeur nature et observe l'évolution de l'isolation. En 2003, il décide de demander la diffusion de ce type de test en Europe. La Commission

européenne est d'accord pour dépeussier le dispositif pour les nouveaux produits. Mais il faut l'aval de l'European Organisation for Technical Approvals (EOTA), organisme bruxellois qui valide les méthodologies. Il est composé des représentants des professionnels européens, dont le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour la France.

Coup de théâtre en mars dernier : l'EOTA écarte les tests préconisés par Actis. Laurent Thierry est anéanti. Aujourd'hui, il espère que la commission interviendra dans le dossier, mais cette dernière ne fait aucun commentaire. Persuadé d'une injustice, Normapme, bureau européen pour la normalisation des PME, s'empare du dossier. « Nous connaissons les difficultés que rencontrent les PME dans le domaine complexe de la normalisation européenne [...], déclare Hans-Werner Müller, président de Normapme. Les petits fabricants sont confrontés à la concurrence des multinationales qui bénéficient du soutien de certains membres influents de l'EOTA. Nous sommes particulièrement concernés par le comportement du CSTB. » Alain Maugard, président du CSTB, s'insurge : « Je ne comprends pas ce combat du petit contre le gros. Le CSTB est un établissement public avec une forte notoriété scientifique. » Tenaces, Laurent Thierry et ses alliés comptent lancer une nouvelle batterie de tests sur des maisons. Ils reprennent la procédure à zéro sans aucune garantie de succès. Seule certitude, des milliers d'euros seront encore engloutis pendant au moins deux ans.

Marie Nicot